



PETIT MARS FOOTBALL CLUB

CHARTRE PARENTS DE JOUEUR

Chaque parent de joueur portant les couleurs du PMFC s'engage à :

- **Respecter et faire respecter le règlement intérieur du PMFC et la charte du joueur à votre enfant**
- **Respecter l'autorité des éducateurs du club à l'égard de votre enfant dès sa prise en charge à l'intérieur des structures du club**
- **Respecter les choix des éducateurs dans les compositions d'équipes, ne pas empiéter sur leurs prérogatives techniques**
- **Respecter les arbitres et leurs décisions ainsi que les adversaires**
- **Inculquer l'esprit sportif à son enfant**
- **S'informer en début de saison des différents calendriers sportifs**
- **S'informer des différents documents remis à son enfant et rendre réponse au club ou au dirigeant de l'équipe de son enfant si nécessaire**
- **Assurer les déplacements de l'équipe de son enfant en cas de besoin exprimé par le club (suivant le planning si établi)**
- **Assurer l'entretien des équipements (maillots, shorts, ..) de l'équipe de son enfant selon les besoins exprimés par le club et en respectant les consignes de lavage**
- **Prendre soin des locaux et du matériel, mis le cas échéant à sa disposition par le club ou les collectivités**
- **Participer dans la mesure du possible et selon les besoins à la vie du club (arbitrage, soirée club, événements...)**
- **Conformément au règlement intérieur si votre enfant a un comportement inadapté il pourra être convoqué par la commission de discipline (en votre présence si enfant mineur) pour définir une éventuelle sanction**

Petit-Mars, le 8/06/2023

Le Bureau PMFC